

ACCUEIL RANDONNEURS SAINT PRIVAT D'ALLIER
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : Le Bourg 43580 SAINT-PRIVAT-D'ALLIER
823 014 964 RCS LE PUY EN VELAY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 22 avril,
A 9 heures,

Monsieur William VAN DER SLEEN,
Demeurant 44 Rue Clémenceau 12300 DECAZEVILLE,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société ACCUEIL RANDONNEURS SAINT PRIVAT D'ALLIER,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, nouvelle enseigne et nouveau nom commercial « L'ETAPE DECAZEVILLE » en remplacement de « ACCUEIL RANDONNEUR SAINT PRIVAT D'ALLIER » à compter rétroactivement du 13 janvier 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 3 et 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est : L'ETAPE DECAZEVILLE.

Le reste de l'article demeure inchangé.

WVDS

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de Le Bourg 43580 SAINT-PRIVAT-D'ALLIER au 44 Rue Clémenceau 12300 DECAZEVILLE à compter rétroactivement du 13 janvier 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

" Le siège social est fixé : 44 Rue Clémenceau 12300 DECAZEVILLE."

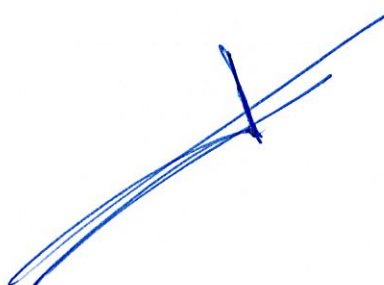
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

William VAN DER SLEEN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of overlapping, sweeping strokes that form a stylized, elongated shape, likely representing the name 'William VAN DER SLEEN'.